

## Journées communautaires

VENDREDI 11 & SAMEDI 12 AOÛT, 2023

### RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

*Une réunion virtuelle d'information pour les groupes et organisations participantes aura lieu le lundi 17 juillet, 2023 de 15h à 16h30.*

#### DATES ET HEURES D'OPÉRATIONS

Les Journées communautaires auront lieu les vendredi 11 et samedi 12 août, 2023. Elles ouvrent au public à 11 h et se terminent à 18 h. Les groupes peuvent s'installer à partir de 10 h, doivent avoir terminé le montage du kiosque à 10 h 45, et ne peuvent rien ranger avant 18 h.

Le matériel mis à disposition par Fierté Montréal sera récupéré à partir de 18h.

#### KIOSQUES

Les kiosques bénéficient d'un espace de 9 m<sup>2</sup> (3x3 m) et sont installés rue Sainte-Catherine Est entre les rues Saint-Hubert et Papineau. Un organisme désirant occuper un espace double ou d'une plus grande superficie doit en faire la demande à Fierté Montréal et acquitter les frais associés.

#### AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Les organismes assument les coûts associés à l'aménagement de l'espace utilisé. Les organismes utilisant leur propre tente doivent obligatoirement se munir de blocs d'ancrage, soit un pour chaque patte (20 kg par patte de tente), et devront également présenter une preuve que les tentes ont été ignifugées (conforme à la norme CAN/ULC-S109-M «Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables » ou à la norme NFPA-701 « Standard Methods of Fire Tests for Flame-Resistant Textiles and Films »).

#### ÉLECTRICITÉ

Aucun point de ravitaillement à l'électricité n'est fourni par Fierté Montréal. Il est de la responsabilité de l'organisme de faire les démarches pour prendre une entente avec un commerce environnant afin d'obtenir de l'électricité. Lorsqu'il y a entente avec un commerce pour un branchement électrique, celui-ci doit être effectué par l'arrière (ne pas traverser la rue) et tout fil doit être collé au sol avec un ruban adhésif.

#### ÉCORESPONSABILITÉ

La distribution excessive de matériel non recyclable ou non compostable est interdite. Cela inclut, entre autres, les sacs de plastique et les objets promotionnels contenus dans des emballages individuels.

Les groupes doivent respecter les exigences de la Ville de Montréal en termes de tri des déchets.

Chaque groupe est responsable de tenir leur espace propre pendant et au départ de l'événement. Fierté Montréal met à disposition des sacs (déchet et recyclage) pour chaque kiosque.

Le non-respect de ces réglementations peut compromettre une future participation du groupe aux Journées communautaires et au Festival Fierté Montréal.

## **COLLECTE DE FONDS**

Les groupes pourront, sur approbation préalable, vendre des produits -à l'exception de tout produit alcoolisé et de toute nourriture cuite sur place- afin de leur permettre de recueillir des fonds pour leur organisation. Fierté Montréal se réserve le droit de refuser la vente de certains articles. Ce refus pourrait survenir pour des questions de concurrence avec certains commerces avoisinants, la nature du produit ou par la demande explicite du promoteur de la rue, soit la SDC du Village. C'est pourquoi il est obligatoire d'aviser Fierté Montréal afin d'éviter de problèmes.

## **REMBOURSEMENT**

Aucun remboursement des frais d'inscription aux Journées communautaires, sauf en cas de nouvelles mesures sanitaires restrictives. Il vous sera donc possible de demander un remboursement, un report d'inscription à l'édition 2024 du Festival ou faire une donation à Fierté Montréal.

## **POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION**

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminé à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organismes véhiculant du racisme, de la xénophobie, de l'homophobie, de la lesbophobie, de la transphobie, de la sérophobie ou faisant la promotion de conflits géopolitiques et religieux seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

Aucune arme n'est autorisée, y compris les armes à feu.

**TOUTE PARTICIPATION AUX JOURNÉES COMMUNAUTAIRES EST SUJETTE À L'APPROBATION DE FIERTÉ MONTRÉAL.**